



## **COMMUNE DE VILLENEUVE**

### **MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 12/2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**Demande de crédit pour la réalisation des mesures touristiques  
« Phase 2 »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Comme il l'a déjà été mentionné dans la Communication 10/2017, la concurrence entre les villes et, de manière plus générale entre les offres de loisirs et de shopping, s'accroît et les habitudes et besoins des individus évoluent rapidement. Villeneuve n'échappe pas aux changements sociétaux importants qui ont eu lieu ces dernières décennies et la vie de tous les jours au sein de notre bourg s'en trouve fortement impactée.

C'est pourquoi il est important pour notre Commune de réfléchir à la façon d'accroître son attractivité à tous niveaux, que ce soit pour nos habitants, pour les entreprises et commerçants, ou encore pour les touristes et visiteurs de passage.

Au travers des différentes nouvelles mesures détaillées dans la Communication 10/2017, la Municipalité souhaite poursuivre ses efforts d'amélioration de l'attractivité touristique de Villeneuve. Elle est, en effet, persuadée que le tourisme peut apporter de meilleurs bénéfices pour la Commune et ses habitants, lorsqu'une véritable stratégie de développement est élaborée et suivie.

Rappelons que disposer d'une vision ambitieuse est important pour :

- stimuler la motivation des parties prenantes ;
- assurer une cohérence de l'expérience touristique ;
- permettre un investissement optimal des ressources ;
- offrir une expérience touristique originale.

Le recours aux compétences de la société Expérientiel - qui a mené avec efficacité l'étude sur l'attractivité touristique de Villeneuve et la mise en place des mesures de la Phase 1, ainsi que le soutien sans faille obtenu de Montreux-Vevey-Tourisme et de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour, pour la réalisation sur nos quais, de l'innovante mesure touristique « Villeneuve Roule » - a démontré l'importance de pouvoir bénéficier d'appuis et de compétences professionnels en matière de tourisme.

Fort de ce constat la Municipalité souhaite, en déposant ce préavis, poursuivre la mise en place d'actions et de mesures positives déclenchées par l'étude touristique préparatoire.

Elle désire également concrétiser rapidement la réalisation des mesures de la phase 2 présentées dans la Communication No 16/2018 (Plan d'intentions et mesures envisagées pour l'amélioration de l'attractivité touristique de Villeneuve) ce qui contribuera, à n'en pas douter, tant à la mise en place d'une identité touristique dynamique et vivante, qu'à un rayonnement accru de notre belle Commune.

Afin de pouvoir appréhender de manière globale les intentions de la Municipalité en matière touristique pour la présente législature, nous vous invitons à vous référer à la communication précitée.

### Eléments financiers

#### **Budget réalisation des mesures « Phase 2 »**

<b>Types de mesure</b>	<b>Descriptifs</b>	<b>Coûts TTC</b>
Mesure No 1 <b>Renforcer la visibilité touristique</b>	Concept de communication, réalisation de mesures concrètes.	Fr. 32'000.-
Mesure No 2 <b>Débarcadère CGN</b>	En collaboration avec la CGN, rénover le bâtiment, y ajouter de l'information touristique sur Villeneuve.	Fr. 34'000.-
Mesure No 3 <b>Giratoire entrée sud de Villeneuve</b>	Améliorer l'accueil à Villeneuve, montrer des activités à faire.	Fr. 72'000.-
Mesure No 4 <b>Orientation</b>	Concevoir et poser une nouvelle signalétique touristique piétonne efficace et attractive.	Fr. 130'000.-
	Préparation de la phase 3.	Fr. 12'000.-
	Réserve	Fr. 20'000.-
<b>Coût total TTC</b>		<b>Fr. 300'000.-</b>

Dans la mesure du possible, la Municipalité ne manquera pas de se tourner vers divers organismes tels que la Commission intercommunale de la Taxe de séjour, AigleRégion (LADE) ou encore la Confédération, afin de solliciter l'octroi de subsides pour l'une ou l'autre des mesures touristiques envisagées.

---

## PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. de lui accorder un crédit de Fr. 300'000.- pour la mise en place de la phase 2 des réalisations touristiques décrite dans le présent préavis ;
2. de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. de l'autoriser à amortir cette somme sur 3 ans.

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

La Secrétaire adjte :

C. Ingold



Ch. Bugnard

**Déléguée de la Municipalité** : Madame Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 9 octobre 2018/CB/cpv